

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] EPUISAY-Société EPUISAY ENERGIE

**Date :**Thu, 11 Jan 2024 21:41:41 +0100 (CET)

**De :**vincent POIRIER

**Répondre à :**vincent POIRIER

**Pour :**pref-icpe <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Monsieur le Préfet .

Je vous prie de prendre en considération Monsieur le Préfet , mon désaccord pour l'implantation d'un parc éolien à EPUISAY .

Le coût d'installation des éoliennes est tout aussi cher à celle de centrales nucléaires EPR , et le système est beaucoup plus onéreux

à faire fonctionner , en plus pour récupérer leurs investissements , les trusts de l'énergie ont la garantie de vendre à EDF le courant

électrique produit à des tarifs de faveur très supérieur au prix de base , au delà des aides publiques qu'ils ont pu bénéficier pour l'installation .

EDF répercutera ensuite ces dépenses sur les factures que devront payer les usagers .

De plus, le vent étant ( encore ) gratuit , on pourrait s' attendre logiquement à ce que l'énergie électrique produite par des éoliennes

soit bon marché , eh bien non ! l'électricité des éoliennes revient beaucoup plus cher que celle en provenance des centrales hydrauliques,

thermique ou nucléaire .

On pourrait se consoler en ayant de l'électricité << locale >> et << verte >> sauf évidemment lors de jours sans vent ,

il n' y a pas un kilowatt produit .

Des lois sont en vigueur pour la protection des espèces protégées , il est inadmissible de remettre en question une loi via une demande

de << DEROGATION ESPECES PROTEGEES >> , que devient la nécessité de respecter des lois si les dérogations sont reconnues ?

et ce procédé n'ouvre t - il pas la porte pour d'autres situations mettant en cause et rejetant tout ce qui est positif à la BIODIVERSITE.

C'est pour ses raisons que je renouvelle mon opposition à l'installation d'un parc éolien et à la dérogation d'espèces protégées .

Veuillez agréer Monsieur le Préfet , l'expression de mes sentiments respectueux .

Vincent POIRIER

7 rue des Ecoles

41160 DANZE